

**SITE NATURA 2000**  
**« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »**

**Comité de pilotage local du jeudi 28 Mars 2019**  
**COMPTE-RENDU**

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé le comité de pilotage local qui s'est déroulée le jeudi 28 mars 2019 à la salle des fêtes de Lamaguère.

**Etaient présents :**

- Aurélie **BELVEZE**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animatrice du Site Natura 2000
- Nicolas **BERNADICOU**, Chargé des Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Gers
- Roger **BREIL**, Vice-Président de Val de Gers
- Ludovic **CHAMPFAILLY**, Technicien au Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées, participant aux diagnostics forestiers du site N2000 en appui technique aux animatrices N2000
- Laurence **DAREES**, directrice de l'office du tourisme Val de Gers à Masseube
- Myriam **DESCLAUX**, Agricultrice à Pellefigue avec des terres en propriété sur Simorre
- Pierre **DUBOURG**, Agence Française pour la Biodiversité
- Marie-Josèphe **INEICHEN**, propriétaire et conseillère municipale à la maire de Villefranche d'Astarac
- Franck **LEBLANC**, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement
- Sandrine **LEPRUN**, directrice CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du Site
- Samy **LFITI**, étudiant au CFPPA de Mirande ex-stagiaire à l'ADASEA
- David **LOZES**, agriculteur à Simorre et représentant du Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Gers
- Ludovic **OLICARD**, Chargé d'études au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Bertrand **RAMBAUD**, éleveur ovin à Villefranche d'Astarac
- Jean-Marc **ROGER**, maire de Lamaguère, agriculteur et président du COPIL Natura 2000
- Thomas **ROUSSEL**, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- André **SAINT-MARTIN**, Président du Guidon Simorrain (cyclotourisme)
- Michel **SEGONZAC**, reporter au Petit journal du Gers
- Laurie **VASSELIN**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animatrice du site Natura 2000
- Éric **VICAN**, chargé des Sports de Nature au Conseil Départemental du Gers

**Etaient excusés :**

- Anne-Marie DEVELAY et Nathalie LAMANDE, DREAL Occitanie
- Marine BREMBILLA, Responsable de l'Office de tourisme Coteaux Arrats Gimone
- Chambre d'Agriculture 32
- Anne PERROT, Direction Territoires et Développement Durable Chef du Service Agriculture et Développement Rural
- Laurent PONSIN, Président JA Gimont-Saramon
- Jean Pierre SALERS, Conseiller Général de SARAMON – Mairie
- Mairie de SÉMÉZIES CACHAN
- Bruno SIRVEN, Arbre et Paysage 32
- Marianne et Christian VERGEZ, propriétaires et gestionnaires à Lamaguère

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, ouvre la séance à 10h10 en remerciant les participants à ce **16<sup>ème</sup> comité**. Il invite à un tour de table afin que chacun des participants (20 personnes) se présentent.

Aurélié BELVEZE et Laurie VASSELIN, animatrices du site Natura 2000, remercient à leur tour les participants et présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

Préalable : contexte et objectifs sur le site - 10 min

**A – Bilan d'activité 2018-19 et perspectives 2019-20**

Actions et résultats - 1h

Perspectives et discussions - 20 min

**B – Focus sur :**

1. Plan de gestion de l'ENS du Lac de l'Astarac - 15 min  
Présenté par N. Bernadicou du CD32
2. Parc Naturel Régional et Natura 2000 - 15 min  
Discussions animées par Adasea 32

**PREALABLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Aurélié BELVEZE présente le site, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (IC). L'habitat de mégaphorbiaie a été plus récemment identifié lors du travail d'inventaire pour l'extension du site (2009). Il est surtout représenté dans les fossés (formations de hautes herbes). Pas de nouvelles espèces d'IC observées.

Thomas ROUSSEL signale la présence d'une nouvelle station de reproduction de Grands Rhinolophes (20 individus) à Betcave-Aguin et la présence d'un murin à oreilles échancrées.

Aurélié BELVEZE remercie pour la donnée et en profite pour signaler que les animatrices sont preneuses sur ce type de remontée d'informations.

## A. BILANS : MAI 2018 – MARS 2019

### I. ACTIONS ET RESULTATS

#### **Bilan de la contractualisation**

Présentation des résultats de la contractualisation par les animatrices sur la base du diaporama illustré. Des analyses chiffrées sont données sur les contrats de l'année 2018 mais aussi ceux en cours (depuis 2015).

Aurélié BELVEZE précise que le périmètre du Projet Agro-Environnementale et Climatique sur lequel s'applique les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) est élargi par rapport au périmètre du Site Natura 2000 car il est couplé avec des enjeux « milieux humides » liés à l'Arrats et la Gimone.

Il n'y a pas eu de nouveau contrat forestier cette année mais un suivi des arbres sénescents suite à la l'exploitation de la parcelle forestière, qui avaient été repérés lors de la mise en place d'un contrat en 2017. La visite a permis de vérifier que ces arbres étaient toujours présents.

Franck LEBLANC précise que ce contrat forestier a bien été instruit, engagé mais pas liquidé car il y a des incertitudes sur le maintien du propriétaire : la propriété est en vente. Les engagements s'imposeront au nouveau propriétaire et il serait souhaitable qu'il bénéficie du financement.

Ludovic CHAMPFAILY indique que l'animation auprès du propriétaire a été faite pour le mobiliser. L'engagement porte uniquement sur des arbres isolés car il n'y a pas eu la possibilité de mettre en place des îlots de vieillissement. Il rappelle que le dédommagement (contrepartie financière de l'Etat) n'est pas forcément à la hauteur du coût. Cette propriété a un document de gestion durable qui est globalement respecté.

Marie Jo INEICHEN demande ce qu'il se passe en cas de tempête et que les arbres tombent ?

Aurélié BELVÈZE indique que le cahier des charges prévoir ce cas particulier : l'arbre doit être laissé au sol, les insectes saproxyliques pouvant continuer leurs cycles.

Thomas ROUSSEL rappelle l'intérêt d'un réseau d'arbres favorables aux chiroptères notamment pour le murin de Bechstein qui fréquente ces milieux et utilise un réseau de gîtes.

Aurélié BELVÈZE explique que seuls les arbres montrant des traces de sénescence ont pu être engagés dans le contrat. D'autres arbres dits « de biodiversité » avaient été repérés pour leurs gîtes potentiels vis-à-vis de la biodiversité et notamment des chauves-souris (décollement d'écorce, trous de pics etc...) mais ils ne sont pas éligibles au dispositif.

Elle rappelle que les îlots de sénescences sont rarement contractualisés en forêt privée. Les seuls à sa connaissance ont été souscrits par l'ONF dans des forêts domaniales.

Ludovic CHAMPFAILY ajoute que l'ambition est de laisser à un arbre le temps de réaliser un cycle de vie complet.

**Michel SEGONZAC** demande pourquoi la durée d'un contrat forestier dure 30 ans. Est-ce que cette durée est décidée localement ?

**Aurélié BELVÈZE** répond que c'est le Ministère de l'écologie qui fixe le cahier des charges au niveau national.

**Franck LEBLANC** précise que le droit général prévoit une prescription maximale de 30 ans. Cette durée de protection est déjà forte même si cela dépend du stade de vieillissement de l'arbre. C'est une échelle juridique.

Par ailleurs, envisager plus longtemps l'engagement ne serait pas forcément plus efficace notamment dans le lien à maintenir avec le gestionnaire. Il est préférable de refaire un point pour engager de nouveaux arbres avec un propriétaire susceptible et de changer en cours d'engagement.

**Laurie VASSELIN** ajoute qu'il est possible de renouveler un contrat pour 30 années supplémentaires, une fois le premier achevé, en sélectionnant éventuellement de nouveaux arbres qui seraient arrivés à sénescence.

Les freins aux engagements dans les contrats sont évoqués en fin de bilan de contractualisation.

**Aurélié BELVÈZE** insiste sur le fait que des formulaires administratifs ne sont pas toujours bien prêts et à jour ce qui rend difficile la mise en œuvre des contrats.

**Jean-Marc ROGER** souligne que le dernier point mentionné concernant le retard de paiement est un très gros problème pour les agriculteurs engagés.

**Aurélié BELVÈZE** précise effectivement ce contexte exceptionnel : le solde des paiements des agriculteurs engagés en MAEC en 2015 a commencé fin 2017 et les derniers ont été soldés en juin 2018. Pour les paiements de 2016 le solde devrait arriver d'ici fin mars 2019. Pour les paiements 2017-2018, les agriculteurs ont commencé à être payés. L'objectif est de rattraper le retard courant d'année 2019. Le service instructeur de la DDT du Gers fait des efforts particuliers pour l'instruction des dossiers MAEC.

**Franck LEBLANC** ajoute qu'effectivement, du côté du service en charge de l'instruction à la DDT, les dossiers ont quasiment fait l'objet d'une double-instruction pour à la fois faire l'avance de la MAEC puis solder le dossier.

## **Bilan de l'animation hors contrat**

### - **ANIMATION FONCIERE ET SUIVI**

Pas de réactions. Cf. diaporama

### - **COORDINATION ET INTEGRATION DU DISPOSITIF NATURA 2000 DANS LES AUTRES POLITIQUES**

Cf. diaporama.

Éric VICAN précise que le lac de l'Astarac est labellisé Espace Naturel Sensible avec différentes activités comme la chasse, la pêche, ainsi que des parcours de santé et d'orientation permanents. S'ajoutent une aire de pique-nique et un accès à l'eau potable. Depuis 2016, il est inscrit au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

#### - SUIVI NATURA 2000

Sur la base du diaporama, Aurélie BELVÈZE rappelle les études prévues dans le DOCOB qui avaient été réalisées notamment au sujet du maintien et développement de l'élevage. Un seul suivi en tant que tel avait été réalisé sur des pelouses sèches et landes à Orchidées en 2008-2009.

Laurie VASSELIN signale que le sujet des suivis scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en site Natura 2000 revient à l'ordre du jour en 2018. En effet, une formation a été proposée aux animateurs de sites Natura 2000 « Concevoir et mettre en place un suivi Habitats ou Espèces » par le CBNPMP et le thème abordé lors du forum national des gestionnaires de la biodiversité à Paris était :« Suivre et évaluer pour mieux gérer ». Elle laisse la parole à Ludovic du CBNPMP pour expliquer le contenu de la formation proposée sachant que le format de celle-ci a quelque peu évolué.

Ludovic OLICARD explique le cadre de l'appui technique du Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. À la demande de la DREAL, le CBNPMP a lancé une formation sur l'ex Région Midi-Pyrénées en 2018.

Le constat est qu'il y a eu des suivis dans le cadre de N2000 depuis 15 ans mais qu'il est difficile de remobiliser les données ensuite pour en tirer des conclusions robustes scientifiquement. De plus il est souvent demandé à un même dispositif de répondre à différentes questions ce qui ne fonctionne pas en réalité. L'objectif est donc d'établir une problématique et de définir des méthodes, des moyens humains, techniques et financiers qui permettront d'y répondre.

Il est difficile de mobiliser à l'échelle Occitanie c'est pourquoi au final il y a eu des interventions sur les départements 81, 12, 46, 32 à la place d'une formation globale. Le retour est positif car il a permis de discuter de l'aspect théorique mais aussi de traiter des aspects pratiques sur les thèmes locaux et des problématiques des animateurs. En 2019, l'idée est de travailler sur les pelouses sèches et la restauration des prairies de fauche. Les suivis scientifiques sont rigoureux et peuvent être lourds en temps. Il faut s'orienter vers quelque chose de plus pragmatique et opérationnel. Les discussions restent encore ouvertes.

Jean-Marc ROGER demande s'il y aura finalement des suivis prévus ou non sur ce site. Il remarque que le DOCOB commence à dater et qu'il faudrait l'adapter aux réalités.

Aurélie BELVÈZE précise que l'ADASEA réalise une adaptation en continu des actions initialement prévues dans le DOCOB.

Franck LEBLANC rappelle que le travail de mise en place d'un DOCOB est lourd mais rien n'empêche les ajustements pour faire coller à la réalité ou une remise à jour de la carte des habitats. Un des rôles de l'animateur est d'identifier le moment où il faut repartir « à zéro ». Les enjeux du DOCOB sont connus sur ce site Natura 2000 et il est possible de faire des ajustements pour le rendre plus fluide dans le contexte actuel sans nécessairement le réviser entièrement. La priorité financière de l'animation Natura 2000 reste à la préservation des Habitats et espèces d'intérêt communautaire.

**Jean-Marc ROGER** souligne que le cœur du dispositif est donc le maintien des pelouses et prairies. Sans les éleveurs, la conservation de ces milieux sera impossible donc il y aurait une nécessité d'adapter ce DOCOB pour favoriser l'élevage. Puisque l'on voit que l'élevage continue à diminuer, c'est que les actions prévues ne sont pas suffisamment efficaces. Il n'y a pas de solutions ?

**Franck LEBLANC** explique qu'en effet, ce site est lié à l'activité humaine et que des études spécifiques ont été menées qui ont soulignées l'importance de l'élevage. D'où l'orientation de certaines mesures vers les éleveurs.

**Laurie VASSELIN** ajoute que le dispositif Natura 2000 ne peut pas pallier à la crise de l'élevage de manière générale, il y a quelques outils, dont les MAEC et l'animation foncière font parties mais ils sont insuffisants pour cet objectif d'ampleur supérieur.

**Franck LEBLANC** rappelle effectivement le dispositif Natura 2000 dont l'objectif est avant tout de maintenir les habitats et les améliorer. Certains pays ont privilégié la voie réglementaire, le choix de la France est l'accompagnement des pratiques de manière contractuelle. Les moyens sont pour ceux-là. On ne peut pas changer d'objectifs.

**Jean-Marc ROGER** se demande alors comment agir au-delà.

**Aurélié BELVÈZE** répond que Natura 2000 n'est pas le seul levier pour redynamiser l'élevage, cela se joue à tous les niveaux des politiques publiques. Les collectivités peuvent aussi s'engager sur ces thématiques, comme les Communauté de Communes par exemple.

**Thomas ROUSSEL** ajoute que dans un monde parfait, c'est la PAC qui a vocation à aider et orienter les pratiques agricoles. Natura 2000 est une aide supplémentaire à l'ajustement des pratiques sur des habitats d'intérêt communautaire.

**Laurie VASSELIN** présente ensuite le constat que 104 exploitations (sur 130 du Site) couvrent les 572 ha d'habitat d'intérêt communautaire 'historiques' repérés sur le Site natura 2000 lors des inventaires. Seulement 10 d'entre elles couvrent à elles-seules 215 ha (soit 37%) des habitats d'IC. Il semble alors intéressant de conserver la mémoire de gestion de ces 10 fermes (pour commencer) qu'elles ont pu avoir sur les habitats d'intérêt communautaires 'historiques', notamment si un jour il y a des suivis floristiques sur ces secteurs.

Dans le cadre du partenariat avec les BTSA-GPN du CFFPA de Mirande et au vu de cet enjeu, un élève a été accueilli pour 6 semaines de stage afin de travailler sur une méthode de synthèse et recueil de données pour suivre la gestion globale des exploitations agricoles en zone Natura 2000, notamment dans un contexte de transmission des exploitations.

**Samy LFITI** explique que la compilation des données internes à l'ADASEA et un entretien d'une heure avec l'agriculteur(ice) permet de recueillir un nombre suffisant d'information sur la gestion de ces milieux et des systèmes d'exploitation associés. Un formulaire de saisie des données évolutif a été établi sur la base de différents modèles de diagnostics afin de synthétiser l'information dans un seul et même document. Il liste les rubriques contenues dans ce formulaire.

Laurie VASSELIN précise que ce formulaire a vocation à être complété au fur et à mesure des visites et de l'animation Natura 2000 qui pourra être faite dans les années à venir dans la mesure du possible.

#### - AUTRES PARTICIPATIONS

Cf. diaporama

#### - EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Jean-Marc ROGER demande à partir de quel moment il faut faire appel à un bureau d'études spécialisé. Il donne l'exemple de la carte communale de Lamaguère pour laquelle il est demandé une évaluation des incidences et donc nécessite un bureau d'étude spécialisé. Il pense que cela fait double emploi avec les connaissances des animatrices Natura 2000 et coûte cher à la Commune.

Franck LEBLANC explique qu'il faut que l'étude des incidences soit proportionnée. Les documents de planification sont à une échelle telle qu'il y a un impact à l'échelle du territoire d'où la nécessité d'un état des lieux très précis à l'instant de l'élaboration du document. Seul une étude précise (souvent menée par un bureau d'étude spécialisé) peut y répondre réglementairement car cela nécessite des compétences précises.

L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est obligatoire du moment qu'ils sont listés dans la liste local préfectorale (qui vise les projets les plus impactant), les documents d'urbanisme en faisant parti. Il faut des dossiers solides et argumentés.

#### - INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Pas de nouveauté de fonctionnement. Cf. diaporama.

Laurie VASSELIN précise juste que 200 exemplaires de la plaquette de présentation du site ont été rééditées suite à sa mise à jour (notamment du fait de l'actualisation officielle du zonage du site en 2017). Les derniers bulletins d'information annuels ont été fournis aux participants du COPIL. Ils sont téléchargeables sinon via le site internet

<http://gers.n2000.fr/les-actions/la-communication/les-bulletins-d-information>

Sandrine LEPRUN présente les actions de sensibilisation du CPIE en 2018 :

- Sensibilisation de 2 classes
- Animations de la journée nature à Ensarnaut
- Randonnée d'Automne au lac de l'Astarac

Cf. diaporama

Laurie VASSELIN présente rapidement l'action exceptionnelle de l'Adasea à l'occasion du Festidrôle à Simorre : un jeu de piste pour l'éveil des sens dans la Nature avec l'accent sur les espèces et habitats ciblés par Natura2000.

## II. PERSPECTIVES ET DISCUSSIONS

Cf. diaporama.

Les animatrices présentent les MAEC et contrats à venir et projets d'animation pour 2019-2020. C'est une année calme en terme du prévisionnel de contractualisation.

Elles font un point sur les autres projets du territoire à leur connaissance et invite :

- nomment les agriculteurs du Site Natura 2000 à participer au Concours Général des pratiques Agro-Ecologiques Prairies et Parcours en 2019.
- les collectivités ou privés à manifester leur intérêt pour du matériel de clôture dans le cadre d'un projet éco-pastoral
- ...

A noter : une baisse des financements d'animation Natura 2000 pour 2018-2019 par rapport au prévisionnel.

### B. FOCUS SUR :

#### Plan de gestion de l'ENS Coteaux et lac de l'Astarac

Nicolas BERNADICOU présente le contexte d'élaboration et les principaux résultats du Plan de gestion de l'ENS, achevé fin 2018. Cf. Diaporama

Laurie VASSELIN demande si le plan de gestion est ou sera disponible sur internet sur le site du CD32 ? Elle en dispose d'une version informatique mais si d'autres membres du COPIL souhaitent le consulter...est-ce possible ?

Nicolas BERNADICOU répond qu'il sera disponible sur le site internet du CD32 une fois la refonte du site Internet en cours terminée.

Nicolas BERNADICOU explique qu'une phase d'un an d'inventaires naturaliste (2019-2020) est prévue pour préciser les enjeux sur des données complémentaires ou à réactualiser. La partie « valorisation/aménagements » est plutôt prévue pour 2020 –2021. La restauration des sentiers PR sur le coteau (classé en Natura 2000) est prévue.

Laurie VASSELIN précise qu'elle a participé aux ateliers de travail qui ont mobilisés de nombreux acteurs locaux et à l'élaboration du plan de gestion dans le cadre de Natura 2000. Elle retient qu'en tant que structure animatrice du site Natura 2000 l'ADASEA est ciblée comme partenaire pour la réalisation d'une réunion d'information sur les enjeux naturels de l'ENS auprès des agriculteurs et forestiers avec le CRPF.

Le positionnement de la structure animatrice serait de participer à la bonne mise en œuvre du plan de gestion mais de ne pas concentrer tous les efforts de l'animation Natura 2000 sur ce secteur. L'année 2018 a été en effet chronophage de l'animation Natura 2000 pour la participation technique à l'élaboration de ce document de gestion.

Le CPIE a animé la randonnée l'automne au Lac de l'Astarac en 2018 mais les actions de sensibilisation via l'animation Natura 2000 ont un budget assez restreint et déjà serré au vu de ce qui est proposé régulièrement. Il est peu probable qu'une animation puisse être proposée chaque année dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur ce secteur. Les rencontres Grand public habituelles de sensibilisation sont maintenues pour 2019: les Journées Natures à Ensarnaut

(Lamaguère) en mai sur le Site Natura 2000 (et la fête de l'orchidée le 1<sup>er</sup> mai sur le site Natura 2000 des coteaux du Lizet et de l'Osse). A re-discuter en COPIL si un jour il y a une volonté de changer d'actions de sensibilisation/communication. Pour l'instant, ces évènements sont appréciés des acteurs locaux et reconduits d'une année sur l'autre.

**Sandrine LEPRUN** demande qu'elles activités sont maintenues sur l'ENS : est-ce que le club nautique est toujours là ?

**Nicolas BERNADICOU** explique que la convention avec le club nautique de l'Astarac a été suspendue pour cause de défaut d'engagement.

**André SAINT-MARTIN** ajoute que les cyclistes utilisent les chemins de l'Astarac. La Base VTT avait un circuit qui passait au lac jusqu'à St Blancard en utilisant le circuit dit « circuit des oiseaux » créé par l'ADRHA il y a plusieurs années. Il y a des difficultés sur les sentiers qui les rendent impraticables à l'heure actuelle.

**Laurence DAREES** précise que ce sentier va être ré-ouvert. Les difficultés localisées vont être contournées (les conventions sont à renouveler).

**Laurie VASSELIN** précise qu'elle a fait remonter le besoin de mutualiser et d'articuler les politiques ENS/Natura 2000 notamment à travers la mise en place d'une signalétique sur l'ENS il sera intéressant d'indiquer que le coteau est une zone Natura 2000 en plus d'être en ENS.

### **Projet de Parc Naturel Régional en Astarac**

**Laurie VASSELIN** replace le contexte du projet de PNR en s'appuyant sur des extraits de diaporamas qui avaient été présentés en 2017. Et pose 3 questions pour lancer les discussions :

- Quel niveau d'investissement des animatrices N2000, des élus du COPIL, des services de l'Etat à ce stade du projet de PNR?
- Certaines personnes participent à la fois au COPIL N2000 et COPIL PNR, sont-elles bien identifiées? Sera-t-il possible d'envisager un compte-rendu lors du prochain COPIL N2000.
- Sous quel biais est envisagée la consultation des acteurs de territoire?

**Roger BREIL** explique que l'étude de préfiguration du PNR a été lancée. Le 17 février, 4 cabinets ont été reçus dont 1 choisi : MC2 qui travaille avec Ecotone. Ils ont été mandatés il y a 3 semaines et ont donc commencé à travailler.

Ils sont chargés de présenter l'avancée des travaux auprès du COPIL PNR. Ce COPIL est composé de 6 élus de chacune des 3 Communautés de Communes initiatrices du projet ; de l'Etat, la Région, le CD32. Il y a eu pour l'instant 2 réunions politiques et nous attendons donc les prochaines avec les contributions du cabinet choisi. Ce cabinet a prévu également des réunions et rencontres dans le territoire.

Le PNR est un outil pour développer le territoire, il n'est pas sûr qu'il soit au final accepté. L'Etat et la Région sont à l'heure actuelle intéressés puisqu'ils ont fortement co-financés l'étude de préfiguration de ce PNR. Globalement il y a quelques pistes, reste à creuser les arguments et définir un périmètre.

**Myriam DECSLAUX** demande qui décide du périmètre ?

**Roger BREIL** dit que les 3 Communautés de Communes se sont positionnées mais que le cabinet en charge de travailler sur la préfiguration doit prévoir de solliciter les Communes. Il ne sait pas vraiment qui sera sollicité.

**Laurie VASSELIN** suggère qu'en cas de sollicitation de la part du Cabinet auprès de la structure animatrice, celle-ci soit à la fois retransmise à la DDT32 et au Président du copil, Jean-Marc ROGER pour information (sans forcément attendre le bilan annuel d'activité).

**Jean-Marc ROGER** est d'accord pour ce fonctionnement.

**Franck LEBLANC** ajoute qu'il y a eu une réunion de présentation du plan d'intervention. Il est en charge du suivi de ce dossier à la DDT du Gers. Il ne semble pas pertinent que les animatrices Natura 2000 ne s'investissent plus que de raisons dans ce projet en l'état actuel et qu'elles se limitent à la mise à disposition des données pour éclairer les enjeux environnementaux. Le COPIL Natura 2000 et la structure animatrice n'ont pas de temps à y consacrer dans le cadre de l'animation Natura 2000.

**Roger BREIL** indique que 3 grandes réunions pour le grand public sont prévues.

**Jean-Marc ROGER** demande à être rassuré sur le fait que chaque commune détermine sa participation.

**Franck LEBLANC** précise en effet que la signature de la charte du PNR est communale.

**Myriam DESCLAUX** s'interroge sur les contraintes d'un PNR.

**Roger BREIL** indique qu'il n'en voit pas car il s'agit d'un outil de développement du territoire qui a pour vocation à redynamiser le territoire. Il a entendu notamment les besoins liés au maintien de l'élevage .

**Aurélie BELVEZE** invite les personnes à lire différentes Chartes de PNR pour se donner une idée mais qu'il y a qu'une Charte spécifique à chaque PNR qui sera à définir pour celui de l'Astarac.

## **FIN DE SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **Jean-Marc ROGER** lève la séance à 12 h10.